



Strasbourg le 27 septembre 2013

CDL-OJ(2013)004ann
Or. Engl

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT
(COMMISSION DE VENISE)

96^e SESSION PLÉNIÈRE
Venise, Scuola Grande di San Giovanni Evangelista
vendredi 11 octobre 2013 (9h00) à
samedi 12 octobre 2013 (13h00)

PROJET D'ORDRE DU JOUR ANNOTE

Vendredi 11 octobre 2013

9h00-10h45

*Session d'ouverture**Coopération avec les organes du Conseil de l'Europe**Coopération avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE**Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise**Discussion et adoption des avis concernant des Etats***1. Adoption de l'ordre du jour****2. Communication du Président**

Le Président présentera ses activités récentes (voir le document [CDL\(2013\)044](#)).

3. Communication du Secrétariat**4. Coopération avec le Comité des Ministres**

Dans le cadre de sa coopération avec le Comité des Ministres, la Commission tiendra un échange de vues avec l'Ambassadeur Gea Rennel, Représentant permanent de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe, avec l'Ambassadeur Peter Gunning, Représentant permanent de l'Irlande auprès du Conseil de l'Europe et avec l'Ambassadeur Luisella Pavan-Woolfe, Chef de la Délégation de l'Union Européenne auprès du Conseil de l'Europe.

5. Coopération avec l'Assemblée parlementaire

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Christopher Chope, Président de la Commission des questions juridiques et des droits de l'Homme de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, sur la coopération avec l'Assemblée.

L'avis sur la Fédération de Russie (voir le point 15) entre dans le cadre de la coopération avec l'Assemblée parlementaire.

6. Coopération avec le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Lars O. Molin, Président de la Commission de suivi du Congrès.

7. Coopération avec l'Assemblée parlementaire de l'OSCE

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Ranko Krivokapic, Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE.

8. Suites données aux précédents avis de la Commission de Venise

La Commission sera informée des suites données aux avis suivants :

- Avis sur le Projet de loi sur les tribunaux de Bosnie-Herzégovine ([CDL-AD\(2013\)015](#));
- Avis sur le quatrième amendement à la Loi Fondamentale de la Hongrie ([CDL-AD\(2013\)012](#));

- Avis sur le projet de nouvelle constitution islandaise ([CDL-AD\(2013\)010](#));
- Mémoire *amicus curiae* pour la Cour constitutionnelle de la Moldova sur l'immunité des juges ([CDL-AD\(2013\)008](#));
- Avis sur le Projet de loi de révision de la Constitution renforçant l'indépendance des juges et sur les modifications de la Constitution proposées par l'Assemblée constitutionnelle d'Ukraine ([CDL-AD\(2013\)014](#)).

Les projets d'avis sur le Monténégro et l'Ukraine ainsi que les discussions concernant la Roumanie (voir les points 9, 10 et 14) font suite à des avis précédents adoptés par la Commission concernant ces pays.

9. Monténégro

La Commission est invitée à entériner le projet d'avis ([CDL\(2013\)033](#)) sur le projet d'amendements à trois dispositions constitutionnelles concernant la Cour constitutionnelle, le Procureur suprême de l'Etat et le Conseil de la magistrature du Monténégro ([CDL-REF\(2013\)033](#)), établi sur la base des observations de MM. Hamilton, Neppi Modona et Tuori. Conformément à la décision prise lors de la 95^e session plénière, le projet d'avis a déjà été transmis aux autorités monténégrines.

10h45-11h00

Pause-café

11h00-13h00

Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)

10. Ukraine

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec M. Viktor Pshonka, Procureur Général de l'Ukraine, avec M. Andriy Portnov, Conseiller auprès du Président de l'Ukraine et avec M. Valeriy Pysarenko, Président, Comité pour la politique judiciaire, Verkhovna Rada de l'Ukraine, et à entériner le projet d'avis conjoint ([CDL\(2013\)039](#)) de la Commission de Venise et de la Direction des droits de l'Homme sur la loi de l'Ukraine sur le Ministère publique ([CDL-REF\(2013\)041](#) et [043](#)), établi sur la base des observations de M. Esanu, de M. Paczolay, de Mme Suchocka et de M. Tuori, ainsi que de M. McBride, de M. Svanidze, de Mme Bachmaier Winter et de M. Lyngbo (Consultants de la Direction des droits de l'Homme). Conformément à la décision prise par le Bureau, le projet d'avis a déjà été transmis aux autorités ukrainiennes.

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec Mme Olena Lukash, Ministre de la Justice de l'Ukraine, et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint ([CDL\(2013\)037](#)) de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet d'amendements à loi sur l'élection des députés du peuple de l'Ukraine et sur d'autres lois dans le même domaine ([CDL-REF\(2013\)039](#) et [042](#)) établi sur la base des observations de M. Paczolay et de M. Pilgrim (expert de l'OSCE/BIDDH).

11. Azerbaïdjan

La Commission est invitée à tenir un échange de vues avec les représentants de l'Azerbaïdjan et à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis ([CDL\(2013\)041](#)) sur le projet de loi sur la protection contre la diffamation de l'Azerbaïdjan ([CDL-REF\(2013\)022rev](#)), établi sur la base des observations de M. Clayton, de M. van Dijk, de Mme Palma et de Mme Thorgeirsdottir ainsi que de M. Millar (Consultant du service Médias, Direction de la société de l'information et de la lutte contre la criminalité).

13h00-14h30	<i>Déjeuner</i>
14h30-16h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i>

12. Kirghizistan

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet d'avis conjoint intérimaire ([CDL\(2013\)049](#)) de la Commission de Venise et de l'OSCE/BIDDH sur le projet de loi portant modification à la loi sur les Organisations non-commerciales et d'autres lois de la République kirghize ([CDL-REF\(2013\)044](#), [045](#), [046](#) et [047](#)), établi sur la base des observations de Mme Bilkova, de M. Paczolay, de M. Sorensen, de Mme Thorgeirsdottir et de M. Velaers. Etant donné que la demande a été reçue le 25 septembre 2013, le projet d'avis ne sera distribué que quelques jours avant la session.

13. Bosnie-Herzégovine

La Commission est invitée à examiner, en vue de son adoption, le projet de Mémoire *amicus curiae* pour la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine ([CDL\(2013\)046](#)) concernant la compatibilité avec le principe de non-discrimination de la sélection de la Journée de la République de la Republika Srpska, établi sur la base des observations de Mme Bilkova, de M. Huseynov et de M. Tuori.

16h00-16h15	<i>Pause-café</i>
16h15-18h00	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i> <i>Rapport de la réunion de la Sous-commission sur les méthodes de travail</i>

14. Roumanie

La Commission sera informée des résultats de la visite à Bucarest en juillet 2013 pour discuter du projet d'amendements à la Constitution de la Roumanie.

15. Fédération de Russie

La Commission sera informée de l'avancement des travaux sur le projet d'avis sur la Loi fédérale n° 7-FZ du 12 janvier 1996 sur les organisations non-lucratives de la Fédération de Russie, telle qu'amendée le 11 février 2013 ([CDL-REF\(2013\)037](#)) ainsi que sur le projet d'avis sur la Loi fédérale sur des amendements à porter au Code pénal de la Fédération et l'article 151 du Code de procédure pénale de la Fédération de Russie adopté le 23 octobre 2012 ([CDL-REF\(2013\)036](#)), suite à la visite des Rapporteurs à Moscou les 16-18 septembre 2013.

16. Rapport de la réunion de la Sous-commission sur les méthodes de travail (10 octobre 2013)

Le Président de la Sous-commission informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion du 10 octobre 2013. La Commission pourrait être invitée à adopter des amendements au règlement intérieur et à prendre d'autres décisions (voir le document [CDL\(2013\)050](#)).

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

19h45

Dîner à l'hôtel Papadopoli Venezia, Venise

[Lien au site web de l'hôtel Papadopoli Venezia](#)

Samedi 12 octobre 2013

9h00-11h00	<i>Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite)</i>
------------	--

17. Information sur les développements constitutionnels dans d'autres pays

Arménie

La Commission sera informée des développements constitutionnels en Arménie.

Kazakhstan

La Commission sera informée des développements juridiques au Kazakhstan.

18. Tunisie

En la présence de M. Pier Antonio Panzeri, Président de la Délégation pour les relations avec les pays du Maghreb et l'Union du Maghreb arabe, Parlement Européen, la Commission est invitée à tenir un échange de vues avec les représentants de la Tunisie, et à examiner, en vue de son adoption, les observations ([CDL\(2013\)034](#)) sur le projet final de la Constitution de la République tunisienne ([CDL-REF\(2013\)032](#)), établi sur la base des observations de Mme Banic, de M. Bartole, de M. Colliard, de Mme Flanagan, de M. Frendo, de Mme de Guillen Schmidt, de M. Neppi Modona, de M. Scholsem, de Mme Thomassen et de M. Vermeulen ainsi que de M. Behrendt (Expert du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux). Conformément à la décision prise lors de la 95^e session plénière, le projet d'avis a déjà été transmis aux autorités tunisiennes. En raison de la situation politique, le projet de Constitution n'a toujours pas été adopté.

11h00-11h15	<i>Pause-café</i>
11h15-12h45	<i>Discussion et adoption des avis concernant des Etats (suite) Coopération avec d'autres pays Information sur les activités futures Rapport de la réunion du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle Rapport de la réunion du Conseil scientifique Rapport de la réunion de la Sous-commission sur les droits fondamentaux</i>

19. Géorgie

Mme Tinatin Khidasheli, membre du parlement de Géorgie est invitée à informer la Commission des développements constitutionnels en Géorgie. La Commission est invitée à entériner le projet d'avis ([CDL\(2013\)038](#)) sur les projets de lois constitutionnelles portant modification de deux lois constitutionnelles amendant la Constitution de la Géorgie ([CDL-REF\(2013\)040](#)), établi sur la base des observations de MM. Scholsem et Tanchev. Conformément à la décision prise par le Bureau, le projet d'avis a déjà été transmis aux autorités géorgiennes.

20. Coopération avec d'autres pays

Jordanie

M. Taher Hikmat, Président de la Cour constitutionnelle de la Jordanie, informera la Commission de la création de la Cour constitutionnelle ainsi que d'une éventuelle coopération avec la Commission dans le domaine de la justice constitutionnelle.

Maroc

La Commission sera informée des activités récentes au Maroc.

21. Information sur les activités futures

La Commission sera informée de l'organisation d'une Conférence internationale sur le thème : « partis politiques – un facteur clé dans le développement politique des sociétés démocratiques », qui se tiendra à Bucarest les 18-19 octobre 2013 et à laquelle des représentants des Pays du Voisinage Sud seront invités.

La Commission sera informée de l'organisation d'un Congrès international sur « la mise en œuvre des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme dans la législation nationale » ainsi que de la réunion de la Sous-Commission sur l'Amérique latine qui se tiendront à Mexico les 23-25 octobre 2013.

La Commission sera informée de l'organisation d'une Conférence sur la réforme constitutionnelle et judiciaire en Turquie en coopération avec le « Think Tank » turque TESEV qui se tiendra à Strasbourg le 29 octobre 2013.

22. Rapport de la réunion du Conseil mixte sur la justice constitutionnelle (8-9 octobre 2013)

Le Président du Conseil mixte informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion des 8 et 9 octobre 2013.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

23. Rapport de la réunion du Conseil scientifique (10 octobre 2013)

Le Président du Conseil scientifique informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion du 10 octobre 2013.

La Commission est invitée à prendre note des compilations des avis de la Commission de Venise, concernant la liberté de religion et de conscience ([CDL\(2013\)042](#)) et concernant les partis politiques ([CDL\(2013\)045](#)).

24. Rapport de la réunion de la Sous-commission sur les droits fondamentaux (10 octobre 2013)

Le Président de la Sous-commission informera la Commission des résultats et des conclusions de la réunion du 10 octobre 2013, notamment concernant l'état d'avancement de l'étude sur le droit des enfants dans les constitutions.

[Lien à l'ordre du jour annoté](#)

12h45-13h00

Session de clôture

25. Autres questions

26. Dates des prochaines sessions

La dernière session de 2013 est confirmée comme suit :

97e session plénière 6-7 décembre 2013

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille des sessions plénières.

Le calendrier des sessions de 2014 est confirmé comme suit :

98e session plénière 21-22 mars 2014
99e session plénière 20-21 juin 2014
100e session plénière 17-18 octobre 2014
101e session plénière 12-13 décembre 2014

Les réunions des sous-commissions ainsi que la réunion du Conseil des élections démocratiques auront lieu la veille des sessions plénières.

[Lien à la liste provisoire des participants](#)

[Lien à la liste des réunions](#)

[Lien au plan de table](#)